



Commune de BERNEUIL
Séance du 26 mars 2026

SEANCE DU 26 MARS 2026

Le Conseil municipal de la Commune de BERNEUIL (Haute-Vienne) s'est réuni à la Mairie, le 26 mars 2026, à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de M Jean-Michel DACKOW, Maire, selon la convocation en date du 20 mars 2026.

Présents : Jean-Michel DACKOW, Cédric DELAIRAT, Céline TALON, Nicolas MASSON, Stéphane CHALIVAT, Ludovic BOOS, Cindy GUILLARD, Julie DOS SANTOS, Sandra PESCHET, Lidwine MAINGRET

Absent : Pierre MARIE-AGNES (excusé)

Lidwine MAINGRET a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Délégations consenties au maire par le conseil municipal
2. Désignation des délégués dans les différentes instances et syndicats dont la commune est membre :
 - a. SYGESBEM
 - b. SIDEPA
 - c. SMABGA
 - d. Association de soins à domicile
 - e. BMPAH
 - f. ATEC87
 - g. Commission de contrôle des listes électorales
 - h. Correspondant Défense
 - i. Correspondant citoyenneté
3. Modification des statuts du SYGESBEM : adhésion de la commune de St Sornin-la-Marche
4. Vote du Compte Financier Unique 2025
5. Affectation du résultat sur le budget primitif 2026
6. Demandes de subvention au département :
 - a. Programme de voirie 2026
 - b. Construction d'une salle communale associative
7. Etude des subventions demandées par diverses associations

QUESTIONS DIVERSES



Commune de BERNEUIL
Séance du 26 mars 2026

Approbation du PV de la séance précédente.

2026/21-1 DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Présents : Jean-Michel DACKOW, Cédric DELAIRAT, Céline TALON, Nicolas MASSON, Stéphane CHALIVAT, BOOS Ludovic, Cindy GUILLARD, Julie DOS SANTOS, Sandra PESCHET, Lidwine MAINGRET

Nombre de conseillers en exercice	11	Votants :	10	Pour :	10
Présents :	10	Exprimés	10	Contre :	0

Le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art L2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat de confier à le Maire les délégations suivantes :

- 1) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales,
- 2) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au Budget.
- 3) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- 4) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière
- 5) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- 6) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 €,
- 7) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justices et experts,
- 8) D'intenter au nom de la commune toute action en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000€. La présente délégation est étendue à l'ensemble des domaines de compétences actuels ou futurs mis à la charge des communes, et s'étend, au-delà du 1^{er} ressort à l'appel.
- 9) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux à hauteur de 5000€.
- 10) D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- 11) De procéder, lorsque le projet a été prévu au budget, au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux



Commune de BERNEUIL
Séance du 26 mars 2026

2026/22-2 LA DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DE LA VOIRIE DES CANTONS DE BELLAC ET MEZIERES-SUR-ISSOIRE

Présents : Jean-Michel DACKOW, Cédric DELAIRAT, Céline TALON, Nicolas MASSON, Stéphane CHALIVAT, BOOS Ludovic, Cindy GUILLARD, Julie DOS SANTOS, Sandra PESCHET, Lidwine MAINGRET

Nombre de conseillers en exercice	11	Votants :	10	Pour :	10
Présents :	10	Exprimés	10	Contre :	0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SYGESBEM,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal élit et installe à ce syndicat les membres suivants :

- Cédric DELAIRAT, titulaire ;
- M. Pierre MARIE-AGNES titulaire
- Cindy GUILLARD, suppléante ;
- M. Stéphane CHALIVAT, suppléant.

2026/23-3 DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Présents : Jean-Michel DACKOW, Cédric DELAIRAT, Céline TALON, Nicolas MASSON, Stéphane CHALIVAT, BOOS Ludovic, Cindy GUILLARD, Julie DOS SANTOS, Sandra PESCHET, Lidwine MAINGRET

Nombre de conseillers en exercice	11	Votants :	10	Pour :	10
Présents :	10	Exprimés	10	Contre :	0

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SIDEPE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal élit et installe à ce syndicat les membres suivants :

- Julie DOS SANTOS, titulaire,
- Cindy GUILLARD, titulaire.

2026/24-4 DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA GARTEMPE ET SES AFFLUENTS

Présents : Jean-Michel DACKOW, Cédric DELAIRAT, Céline TALON, Nicolas MASSON, Stéphane CHALIVAT, BOOS Ludovic, Cindy GUILLARD, Julie DOS SANTOS, Sandra PESCHET, Lidwine MAINGRET

Nombre de conseillers en exercice	11	Votants :	10	Pour :	10
Présents :	10	Exprimés	10	Contre :	0



Commune de BERNEUIL
Séance du 26 mars 2026

VU le code général des collectivités territoriales (art. L5711-1),

Vu les statuts du SMABGA,

Le Maire présente le SMABGA, étant un syndicat mixte, c'est la communauté de communes du Haut Limousin en Marche qui va élire les délégués qui représenteront la commune au sein du conseil syndical.

Celle-ci peut nommer comme délégué tout conseiller municipal de ses communes membres, ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne **M Pierre MARIE-AGNES ou Mme Julie DOS SANTOS** pour être proposé.e comme délégué.e auprès du SMABGA à la CCHLEM.

2026/25-5 DESIGNATION DES DELEGUES A L'ASSOCIATION DES SOINS A DOMICILE

Présents : Jean-Michel DACKOW, Cédric DELAIRAT, Céline TALON, Nicolas MASSON, Stéphane CHALIVAT, BOOS Ludovic, Cindy GUILLARD, Julie DOS SANTOS, Sandra PESCHET, Lidwine MAINGRET

Nombre de conseillers en exercice	11	Votants :	10	Pour :	10
Présents :	10	Exprimés	10	Contre :	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

- Mme Sandra PESCHET
- Mme Lidwine MAINGRET

pour représenter la commune dans cette association.

2026/26-6 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DE L'ASSOCIATION BMPAH

Présents : Jean-Michel DACKOW, Cédric DELAIRAT, Céline TALON, Nicolas MASSON, Stéphane CHALIVAT, BOOS Ludovic, Cindy GUILLARD, Julie DOS SANTOS, Sandra PESCHET, Lidwine MAINGRET

Nombre de conseillers en exercice	11	Votants :	10	Pour :	10
Présents :	10	Exprimés	10	Contre :	0

Le Maire rappelle que la commune a adhéré à l'association Bellac Mézières Personnes Agées Handicapées (BMPAH) par délibération du 28 février 2014. La cotisation de la Commune est de 2.10 € par habitant.

Après délibération, le conseil municipal désigne pour représenter la commune au sein de cette association :

- Cindy GUILLARD – Titulaire Et
- Sandra PESCHET- suppléante



Commune de BERNEUIL
Séance du 26 mars 2026

2026/27-7 DESIGNATION DU DELEGUE A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE-VIENNE

Présents : Jean-Michel DACKOW, Cédric DELAIRAT, Céline TALON, Nicolas MASSON, Stéphane CHALIVAT, BOOS Ludovic, Cindy GUILLARD, Julie DOS SANTOS, Sandra PESCHET, Lidwine MAINGRET

Nombre de conseillers en exercice	11	Votants :	10	Pour :	10
Présents :	10	Exprimés	10	Contre :	0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'ATEC87,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne pour représenter la commune à cette agence le membre suivant :

- M Jean-Michel DACKOW, Maire

2026/28-8 DESIGNATION DU DELEGUE POUR LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Présents : Jean-Michel DACKOW, Cédric DELAIRAT, Céline TALON, Nicolas MASSON, Stéphane CHALIVAT, BOOS Ludovic, Cindy GUILLARD, Julie DOS SANTOS, Sandra PESCHET, Lidwine MAINGRET

Nombre de conseillers en exercice	11	Votants :	10	Pour :	10
Présents :	10	Exprimés	10	Contre :	0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 19 du code électoral,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne pour représenter la commune à cette commission le membre suivant :

- Mme Julie DOS SANTOS

2026/29-9 DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE ET CITOYENNETE

Présents : Jean-Michel DACKOW, Cédric DELAIRAT, Céline TALON, Nicolas MASSON, Stéphane CHALIVAT, BOOS Ludovic, Cindy GUILLARD, Julie DOS SANTOS, Sandra PESCHET, Lidwine MAINGRET

Nombre de conseillers en exercice	11	Votants :	10	Pour :	10
Présents :	10	Exprimés	10	Contre :	0



Commune de BERNEUIL
Séance du 26 mars 2026

Le correspondant défense est le relais local des questions de défense, de mémoire et de citoyenneté. Il contribue à entretenir le lien entre la Nation et les Armées, à transmettre la mémoire des conflits et à sensibiliser les jeunes aux valeurs républicaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne comme correspondant Défense – Citoyenneté le membre suivant :

- Mme Cindy GUILLARD

2026/30-10 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DE LA VOIRIE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE DES CANTONS DE BELLAC ET MEZIERES/ISSOIRE : MODIFICATION DES STATUTS / ADHESION DE LA COMMUNADE ST SORNIN LA MARCHE

Présents : Jean-Michel DACKOW, Cédric DELAIRAT, Céline TALON, Nicolas MASSON, Stéphane CHALIVAT, BOOS Ludovic, Cindy GUILLARD, Julie DOS SANTOS, Sandra PESCHET, Lidwine MAINGRET

Nombre de conseillers en exercice	11	Votants :	10	Pour :	10
Présents :	10	Exprimés	10	Contre :	0

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de SAINT SORNIN LA MARCHE du 30 Janvier 2026 demandant son adhésion au SYGESBEM

Vu la délibération, du comité syndical du SYGESBEM du 03/03/2026 en faveur de l'adhésion de la Commune de SAINT SORNIN LA MARCHE

Vu l'article L. 5211-19 du code général des collectivités territoriales (CGCT), selon lequel, l'adhésion d'une commune requiert l'accord de l'organe délibérant du syndicat ainsi que celui des membres exprimés dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement.

Vu les articles L 5211-17, L 5211-19 et L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lequel les conseils municipaux des communes membres du SYGESBEM, doivent se prononcer dans un délai de 3 mois sur cette adhésion qui impliquera la modification des statuts découlant de l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2020.

Je vous propose donc, après en avoir délibéré, de décider :

- D'accepter l'intégration de la commune de SAINT SORNIN LA MARCHE
- D'accepter la modification des statuts du SYGESBEM qui en découle.

ADOPTÉ

2026/31-11 VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Présents : Jean-Michel DACKOW, Cédric DELAIRAT, Céline TALON, Nicolas MASSON, Stéphane CHALIVAT, BOOS Ludovic, Cindy GUILLARD, Julie DOS SANTOS, Sandra PESCHET, Lidwine MAINGRET



Commune de BERNEUIL
Séance du 26 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice	11	Votants :	9	Pour :	9
Présents :	9	Exprimés	9	Contre :	0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Compte financier unique (CFU) 2025 du budget principal,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques, et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que "dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, l'assemblée délibérante élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote",

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte financier unique et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité,

Considérant que, dans ce cadre, **M le maire a quitté la séance** et que l'assemblée délibérante siège sous la présidence de **M. Cédric DELAIRAT**,

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

		n°	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	345 917,57 €	507 700,00 €	853 617,57 €
	Recettes réalisées	B	301 019,54 €	483 781,18 €	784 800,72 €
	Restes à réaliser	C			0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	345 917,57 €	507 700,00 €	853 617,57 €
	Dépenses réalisées	E	221 944,28 €	439 237,83 €	661 182,11 €
	Restes à réaliser	F	43 900,00 €		43 900,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	79 075,26 €	44 543,35 €	123 618,61 €
Résultats antérieurs reportés (001, 002)	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-110 734,57 €	115 815,79 €	5 081,22 €



Commune de BERNEUIL
Séance du 26 mars 2026

Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G+H	-31 659,31 €	160 359,14 €	128 699,83 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	I=C-F	-43 900,00 €	0,00 €	-43 900,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	-75 559,31 €	160 359,14 €	84 799,83 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** d'approuver le compte financier unique 2025 du budget principal de la commune de BERNEUIL.

2026/32-12 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 AU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2026

Présents : Jean-Michel DACKOW, Cédric DELAIRAT, Céline TALON, Nicolas MASSON, Stéphane CHALIVAT, BOOS Ludovic, Cindy GUILLARD, Julie DOS SANTOS, Sandra PESCHET, Lidwine MAINGRET

Nombre de conseillers en exercice	11	Votants :	10	Pour :	10
Présents :	10	Exprimés	10	Contre :	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu le compte financier unique du budget communal de l'exercice 2025, statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement,

Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reporté	115 815.79	Déficit antérieur reporté	-110 734.57
Résultat de l'exercice 2025	44 543.35	Solde d'exécution de l'exercice 2025	+79 075.26
<i>Solde d'exécution cumulé</i>	160 359.14	<i>Solde d'exécution cumulé (001)</i>	-31 659.31
		Reste à réaliser au 31/12/26	
		Dépenses	-43 900
		Recettes	
		<i>Solde</i>	-43 900
TOTAL A AFFECTER	160 359.14	BESOIN DE FINANCEMENT	-75 559.31



Commune de BERNEUIL
Séance du 26 mars 2026

Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

1) couverture du besoin d'investissement : 75 559.31€

(Crédit du compte 1068 sur BP 2026)

2) reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2026 : 84 799.83€

(ligne 002 - report à nouveau créateur)

2026/33-13 PROGRAMME DE VOIRIE 2026 – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT PAR L'INTERMEDIAIRE DU SYGESBEM

Présents : Jean-Michel DACKOW, Cédric DELAIRAT, Céline TALON, Nicolas MASSON, Stéphane CHALIVAT, BOOS Ludovic, Cindy GUILLARD, Julie DOS SANTOS, Sandra PESCHET, Lidwine MAINGRET

Nombre de conseillers en exercice	11	Votants :	10	Pour :	10
Présents :	10	Exprimés	10	Contre :	0

La Commission de VOIRIE de la Commune de BERNEUIL avait retenu les travaux suivants au titre de son programme de VOIRIE 2026 :

Travaux à effectuer :

- ❖ Voie communale n°113 : route du cimetière (éco-point) 20 000.00
- ❖ Voie communale n°17 : Lalue 6 000.00

Total hors taxe	26 000.00
TVA	5 200.00
Total	31 200.00

- Frais de gestion estimés Sygesbem..... 780.00 €
- Aide à maîtrise d'œuvre ATEC 87..... 290.00 €
- **Total TTC..... 32 270.00 €**

Ces travaux seront réalisés par l'intermédiaire du syndicat de voirie SYGESBEM, qui gère également la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- de réaliser les travaux ci-dessus présentés



Commune de BERNEUIL
Séance du 26 mars 2026

- de demander au Conseil Départemental une subvention au taux maximal part l'intermédiaire du SYGESBEM
- de financer les travaux prévus ainsi :
 - Subvention demandée Conseil départemental...40%..... 10 400.00 €
 - Part communale financée par fonds propres..... 21 870.00 €

MONTANT DU FINANCEMENT PREVISIONNEL

32 270.00 €

2026/34-14 DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE COMMUNALE ASSOCIATIVE

Présents : Jean-Michel DACKOW, Cédric DELAIRAT, Céline TALON, Nicolas MASSON, Stéphane CHALIVAT, BOOS Ludovic, Cindy GUILLARD, Julie DOS SANTOS, Sandra PESCHET, Lidwine MAINGRET

Nombre de conseillers en exercice	11	Votants :	10	Pour :	10
Présents :	10	Exprimés	10	Contre :	0

Le Conseil municipal a décidé de la construction d'une salle communale associative, dont la présentation du déroulement a été réalisée lors de la séance du 22 mai dernier.

L'avant-projet définitif a été détaillé lors de la réunion du 17 novembre, en présence de l'architecte, de l'ATEC87 et de conseillers municipaux. La mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment a été décidée.

Le Maire lit le document de présentation du projet, et rappelle les montant validé dans l'avant-projet détaillé.

Le montant total du projet se monte à 293 045.50 € hors taxe, travaux, maîtrise d'œuvre, études et imprévus compris.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Demande au Conseil Départemental l'octroi d'une subvention d'un montant évalué à 87 913.65 € € pour aider la commune à concrétiser son projet,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Prévoit que ces travaux seront financés par :
 - La subvention du conseil départemental -30 % - pour 87 913.65 €,
 - La dotation d'équipement des territoires ruraux DETR - 50% - pour 146 522.75 €
 - Un emprunt de 50 000 €
 - Les fonds propres de la commune pour 8 609.10 €



Commune de BERNEUIL
Séance du 26 mars 2026

2026/35-15 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Présents : Jean-Michel DACKOW, Stéphane CHALIVAT, BOOS Ludovic, Cédric DELAIRAT, Nicolas MASSON, Cindy GUILLARD, Julie DOS SANTOS, Sandra PESCHET, Céline TALON, Lidwine MAINGRET

Nombre de conseillers en exercice	11	Votants :	10	Pour :	10
Présents :	10	Exprimés	10	Contre :	0

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents de bien vouloir attribuer les subventions pour l'année 2026 aux associations porteuses d'un projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de verser les subventions suivantes :

- 650.00 € à l'A.C.C.A. de Berneuil
- 400.00 € à l'association Avenir Bellac Berneuil Saint-Junien-les-Combes
- 300.00 € à l'Amicale Laïque de Berneuil,
- 350.00 € à la Société de Pêche de Bellac AAPMA
- 200.00 € à l'association des parents d'élèves du RPI BLOND BERNEUIL,
- 500.00 € à l'association Anim'Berneuil
- 100.00 € à l'association des Dentellières de Berneuil
- 50.00 € à l'association Prévention Routière
- 50.00 € à l'association des conciliateurs de justice du Limousin

Total 2 600.00 €

Et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026 à l'article 65748.

QUESTIONS DIVERSES

Festival de la culture au grand jour : 1 spectacle le 5 avril à l'église (chant choral), Mme Cindy GUILLARD se charge d'accueillir la chorale et d'ouvrir la salle associative et l'église.

Un devis pour le suivi de la couverture de la mairie et de l'église a été proposé par AS COUVERTURE, suite aux fuites détectées lors des derniers épisodes pluvieux. Le maire va pouvoir le signer (1824€ ttc)

Il est envisagé d'adhérer à l'association COLLECTIVITES FORESTIERES, adhésion de 100€. Ce sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, il faudra désigner 2 délégués (1 titulaire, 1 suppléant).



Commune de BERNEUIL
Séance du 26 mars 2026

Travaux avec la pelle du SYGESBEM : présentation des travaux prévus : mise en place du PAV enterré, réparation d'entrées charretières, amélioration de l'écoulement des eaux à Lalue, présentation du projet de parking sur le terrain donnant sur la RN 147 et rejoignant le city stade et la future salle associative, curage de fossés et dérasement sont également prévus.

Une fermeture de classe a été annoncée sur le RPI, elle fermerait à Blond. Le Comité Social d'Administration Spécial Départemental et le Conseil Départemental de l'Education Nationale doivent se rencontrer les 31 mars et 20 avril afin d'en discuter. Une mesure de grève a été annoncée le 31 mars. Les deux écoles Blond et Berneuil seront fermées cette journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h.

CLOTURE DE SEANCE

Rappel des membres présents : Jean-Michel DACKOW, Cédric DELAIRAT, Céline TALON, Nicolas MASSON, Stéphane CHALIVAT, Ludovic BOOS, Cindy GUILLARD, Julie DOS SANTOS, Sandra PESCHET, Lidwine MAINGRET

Absent : Pierre MARIE-AGNES (excusé)

15 délibérations ont été prises.

2026/21-1 DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

2026/22-2 LA DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DE LA VOIRIE DES CANTONS DE BELLAC ET MEZIERES-SUR-ISSOIRE

2026/23-3 DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

2026/24-4 DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA GARTEMPE ET SES AFFLUENTS

2026/25-5 DESIGNATION DES DELEGUES A L'ASSOCIATION DES SOINS A DOMICILE

2026/26-6 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DE L'ASSOCIATION BMPAH

2026/27-7 DESIGNATION DU DELEGUE A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE-VIENNE

2026/28-8 DESIGNATION DU DELEGUE POUR LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

2026/29-9 DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE ET CITOYENNETE

2026/30-10 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DE LA VOIRIE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE DES CANTONS DE BELLAC ET MEZIERES/ISSOIRE : MODIFICATION DES STATUTS / ADHESION DE LA COMMUNAUTE ST SORNIN LA MARCHÉ



Commune de BERNEUIL
Séance du 26 mars 2026

2026/31-11 VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

**2026/32-12 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 AU BUDGET
PRIMITIF COMMUNAL 2026**

**2026/33-13 PROGRAMME DE VOIRIE 2026 – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT PAR
L'INTERMEDIAIRE DU SYGESBEM**

**2026/34-14 DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA CONSTRUCTION
D'UNE SALLE COMMUNALE ASSOCIATIVE**

2026/35-15 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La secrétaire de séance

le Président de séance

Lidwine MAINGRET

Jean-Michel DACKOW